



26224 - Oublier la marche

question

J'ai accompli le pèlerinage sous sa forme tamatou et effectué la oumra complètement. Au huitième jour, je me suis remis en état de sacralisation et accompli tous les piliers du pèlerinage, mais j'ai omis par oubli d'effectuer la marche... Que devrais-je faire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous devez retourner à La Mecque pour effectuer la marche parce que l'option dite tamatou requiert deux marches entre Safa et Marwa ; l'une pour le hadj et l'autre pour la oumra.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

La Commission Permanente pour les Recherches scientifiques et la Consultance religieuse.